

Concours d'architecture

organisé en procédure sur invitation selon le règlement SIA 142

Concours de projets pour un nouvel édicule WC publics à la place de la Navigation à Lausanne

Programme du concours – Document n° 01



Organisateur de la procédure :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1002 Lausanne

Maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service des routes et de la mobilité
Rue du Port-Franc 18
CH-1002 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Préambule	1
1.1	Introduction	1
1.2	Situation générale	1
1.3	Périmètre d'intervention	1
1.4	Objectifs du projet	1
2.	Clauses relatives à la procédure	2
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	2
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	2
2.3	Participation au concours	2
2.3.1	Confidentialité	3
2.4	Visite des lieux	3
2.5	Questions et réponses	3
2.6	Remise des projets	3
2.7	Documents demandés	4
2.8	Calendrier	4
2.9	Indemnités	5
2.10	Propriété des projets	5
2.11	Composition du jury	5
2.12	Documents remis aux participants	6
2.13	Critères d'appréciation	6
2.13.1	Recommandations du jury du concours	6
2.13.2	Notifications	6
2.14	Litiges et recours	6
2.15	Approbation du programme	7
3.	Cahier des charges - Programme	8
3.1	Conditions, prescriptions, normes	8
3.2	Objectifs pour les nouveaux WC	8
3.3	Programme	8
3.4	Développement durable	9

1. Préambule

1.1 Introduction

La Ville de Lausanne a engagé un projet global, visant à moderniser l'activité portuaire, sous trois aspects essentiels – la capacité d'accueil des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy, l'alimentation en eau et électricité des ports et le nombre et la qualité des lieux d'aisance. Parallèlement, un projet de modernisation et rénovation des WC publics lausannois, très attendu par la population, a été accepté par le Conseil communal. Les WC du bord du lac, intégrés dans les travaux d'amélioration de l'activité portuaire, constituent la première étape de cette démarche.

Le manque chronique de WC sur la place de la Navigation et au port de Vidy sera encore renforcé par l'augmentation de la capacité d'accueil des ports. Pour répondre à la demande accrue de WC et de douches, la Ville souhaite construire de nouveaux édicules. Dès lors, le service d'architecture de la Ville de Lausanne organise pour le compte de la direction des travaux, service des routes et de la mobilité, en procédure sur invitation, un concours d'architecture ayant pour objet la création de nouveaux WC publics situés sur la place de la Navigation.

1.2 Situation générale

Les WC et douches existants en relation directe avec les ports d'Ouchy et de Vidy ont été inclus dans la première phase de la mise en œuvre du plan directeur de rénovation de WC publics lausannois. Il s'agit de la rénovation transformation des WC du Débarcadère, des Bacounis et des Pêcheurs, qui s'est achevée au printemps 2009. A ces rénovations s'ajoute l'objet du présent concours, soit la construction d'un nouvel édicule à la place de la Navigation.

1.3 Périmètre d'intervention

La nouvelle construction de la place de la Navigation se situera en bordure du quai des savoyards, à l'Ouest de la NANA (société vaudoise de navigation) à l'emplacement actuel des places d'hivernage des bateaux, sur la dalle de toiture du parking. Le périmètre d'intervention est situé sur la parcelle 9100 est s'inscrit en zone des rives du lac du Plan Général d'Affectation (PGA) de la Ville de Lausanne.

1.4 Objectifs du projet

Le but de ce concours d'architecture consiste à obtenir :

- Le projet d'un édicule public qui réponde aux exigences fonctionnelles et sécuritaires de ce lieu d'aisance, tout en participant avec discrétion à l'identification et à la cohérence de l'espace public. Un espace public constitué par une place, qui crée sa propre relation avec le lac, conviviale et structurée par des aménagements urbains et une suite de constructions pavillonnaires – la buvette, la NANA, le kiosque – de typologie et d'architectures très diverses, ponctuant l'espace le long de la promenade.
- Un devis estimatif.
- Une offre d'honoraires.

En matière d'offres en toilettes publiques, la place est desservie à l'ouest par les WC des Bacounis et à l'est par les WC des Pêcheurs. La majeure partie du temps, une roulotte mobile est installée le long du quai pour suppléer à un nombre de WC insuffisant. Le nouveau WC est destiné prioritairement aux navigateurs et pour les manifestations, mais sera disponible en tout temps pour tous.

A la suite de ce concours, un mandat d'exécution sera attribué au lauréat pour la réalisation de son projet.

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par la direction des travaux, service des routes et de la mobilité. Ce dernier a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation de la présente procédure.

Adresse du concours	Ville de Lausanne – CONCOURS WC PUBLICS NAVIGATION Direction des travaux Service d'architecture CP 5354 Rue du Port-Franc 18 CH-1002 Lausanne
Tél. / Fax	021 315 56 22 / 021 315 50 05
E-mail	architecture@lausanne.ch
Site Internet	www.lausanne.ch/architecture
Horaire d'ouverture	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

Le présent concours de projets d'architecture, en procédure sur invitation, est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142, édition 1998.

Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, du seul fait de participer au présent concours, en reconnaissent le caractère obligatoire.

2.3 Participation au concours

Les bureaux d'architectes suivants sont invités à participer au concours :

- Patrick Chiché, architecte EPFL-SIA, Lausanne.
- Voltolini architectures DPLG-SIA, Lausanne.
- OloOm Sàrl, Olivier Rambert, designer, Lausanne.
- AI 30, architectes, Lausanne

2.3.1 Confidentialité

Les documents et informations que se fourniront réciproquement le maître de l'ouvrage et les candidats seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

2.4 Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est prévue. Le site est librement accessible.

2.5 Questions et réponses

Les éventuelles questions au jury devront parvenir, à l'adresse du concours avant le
30 juillet à 16 h 30 au plus tard.

Les questions et les réponses seront listées et adressées à tous les concurrents.

L'adjudicateur répondra, uniquement aux questions posées par écrit (fax, mail ou courrier).

Aucune question ne sera traitée par téléphone.

2.6 Remise des projets

Les projets seront déposés à l'adresse suivante :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
CP 5354
Rue du Port-Franc 18
CH-1002 Lausanne

jusqu'au

Vendredi 25 septembre 2009

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Ils porteront la mention "WC PUBLICS NAVIGATION".

La présentation des projets aura lieu le mercredi 30 septembre au service d'architecture.

Les heures de passage et la salle seront communiquées ultérieurement.

2.7 Documents demandés

Graphisme	Rendu libre, format A1.
Planches (deux A1.)	Plans, coupes et élévation au 1/50, plan de situation 1/100. Planche explicative (concept, matérialisation, détails constructifs), échelle libre.
Annexe	Devis estimatif, y compris les honoraires.
Réduction des plans papier	Au format A4.
CD-Rom	Contenant l'ensemble des planches au format pdf et jpeg.

2.8 Calendrier

Phase	Date
Remise des documents :	Vendredi 17 juillet
Dépôt des questions :	Jeudi 30 juillet
Réponses :	Mercredi 5 août
Remise des projets :	Vendredi 25 septembre
Jugement des projets	Mercredi 30 septembre
Vernissage et exposition des projets :	Début octobre (à préciser)
Attribution du mandat	Octobre 2009
Réalisation	Dès février 2010
Mise en service	Mai 2010

2.9 Indemnités

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe "Détermination de la somme globale des prix" de mars 2007, la somme globale des indemnités s'élève à CHF 16'000- HT.

Il sera attribué une indemnité forfaitaire de CHF 4'000.- à chaque concurrent, à condition que son projet ait été admis au jugement.

2.10 Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions du concurrent lauréat deviennent propriété du Maître de l'ouvrage.

Les autres projets seront renvoyés à leurs auteurs après l'exposition publique.

2.11 Collège d'experts

Le collège d'experts est constitué de :

Président : Pierre-Alain Matthey, chef du service des routes et de la mobilité

Membres : Olivier Français, directeur des travaux

Nicole Christe, cheffe du service d'architecture

Marcel Boillat, ingénieur EPF, service des routes et de la mobilité

Steve Michaud, chef de l'unité entretien ad interim, service des routes et de la mobilité

Bertrand Nobs, architecte-urbaniste, service d'urbanisme

Franco Teodori, B18 Architectes, Lausanne

Pierre-Alain Bochatay, adjoint à la cheffe de service, service d'architecture

Valérie Devallonné, architecte EPF, service d'architecture

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres experts en cas de besoin.

2.12 Documents remis aux participants

Un CD contenant :

- doc. 01 Le présent programme du concours.
- doc. 02 Plan de situation comprenant le périmètre d'implantation, éch. :1/1000, format dwg 2007 et pdf.
- doc. 03 Extrait cadastral, éch : 1/1000, format dwg 2007 et pdf, et contrat y relatif (doc. 03a)
- doc. 04 Extrait du cadastre souterrain, format dwg 2007, avec descriptif des calques y relatif. (doc. 04a).
- doc. 05 Plan de restitution photogrammétrique (niveaux), format dwg 2007.
- doc. 06 Recommandation janvier 2007 pour la construction de WC publics.

2.13 Critères d'appréciation

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Qualité et intégration architecturale de l'édicule dans le contexte paysagé et bâti existant.
- Pertinence de la réponse donnée aux besoins de sécurité et d'hygiène des utilisateurs.
- Economie, ergonomie et efficacité de l'objet pour l'entretien et la maintenance.
- Proposition visant à intégrer tous les aspects du développement durable dans le projet.
- Offre d'honoraires.

Cet ensemble de critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

2.13.1 Recommandations du jury du concours

A l'issue de la procédure, le jury fera ses recommandations au maître de l'ouvrage pour la poursuite du projet.

2.13.2 Notifications

Les candidats seront informés des résultats par courrier.

2.14 Litiges et recours

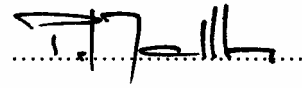
Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du présent concours soumis à la législation des marchés publics, la commission des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 peut être saisie en qualité d'expert et/ou d'organe de conciliation. Les questions et/ou la demande de conciliation doivent être déposées auprès du Secrétariat général de la SIA, CP, 8039 Zürich, dans les 30 jours qui suivent la clôture de l'exposition des travaux de concours, avec motifs et pièces justificatives à l'appui. Sinon, les recours doivent être adressés aux tribunaux ordinaires.

2.15 Approbation du programme

Le présent programme est adopté par le collège d'experts du concours le 13 juillet 2009.

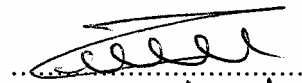
Président :

M. Pierre-Alain Matthey



Membre(s) :

M. Olivier Français



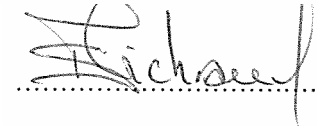
Mme Nicole Christe



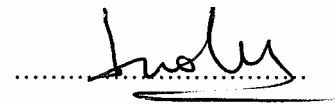
M. Marcel Boillat



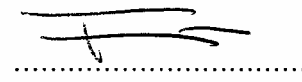
M. Steve Michaud



M. Bertrand Nobs



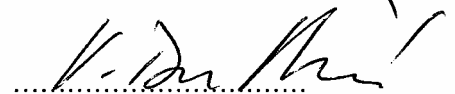
M. Franco Teodori



M. Pierre-Alain Bochatay



Mme Valérie Devallonné



3. Cahier des charges - Programme

3.1 Conditions, prescriptions, normes

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles suivantes :

Prescriptions cantonales et communales

- Le règlement du Plan Général d'Affectation (PGA) de la Ville de Lausanne du 26 juin 2006, consultable à l'adresse http://carto.lausanne.ch/lausanne-gc/?reset_session aller dans l'onglet "aménagement" puis dans l'onglet "afficher", sous "thème", cliquer sur le texte "PGA (règlement)" pour charger le PGA au format pdf.

Normes techniques

- Recommandation de janvier 2007 pour la construction de WC publics.
- Normes SIA usuelles.

3.2 Objectifs pour les nouveaux WC

Les options retenues pour les nouveaux WC découlent, d'une part des souhaits de la population et, d'autre part des observations du personnel d'exploitation relatives au nettoyage, au vandalisme et à la maintenance des édicules.

Les toilettes sont des lieux où de nombreuses personnes hésitent à entrer pour de nombreuses raisons : l'hygiène, l'insécurité, etc. Elles ont une mauvaise image, qu'il y a lieu de changer. Ce nouvel édicule servira également de base de réflexion pour les étapes futures de constructions et transformations des quelques septante WC de la commune.

3.3 Programme

Implantation :

Le maître de l'ouvrage souhaite que les nouveaux WC publics soient situés précisément à l'Ouest de la NANA – société vaudoise de navigation, sur les places d'hivernage des bateaux.

Locaux :

Il s'agira d'une petite construction de type pavillonnaire, sur un niveau d'une surface au sol d'environ 60 m² (100 m² maximum autorisé par le PGA), qui comprendra :

- WC dames – quatre cabines, un espace lavabo incluant une zone à langer.
- WC hommes – trois cabines, trois urinoirs, un espace lavabo incluant une zone à langer.
- WC handicapés.
- Un local technique pour regrouper les chasses d'eau, le tableau électrique et les vannes. Ce local, dont la surface est réduite au strict minimum, sert également à l'entreposage des réserves de papier, du matériel et des produits de nettoyage.
- Un local voirie d'environ 15 m², pour le stockage de trois containers (770 litres chacun) et de matériel d'entretien divers.

Les locaux ne sont pas chauffés et sont équipés d'eau froide uniquement. L'éclairage et la ventilation naturelle doivent être prépondérants. Un soin particulier doit être apporté à la discrétion et éviter les vues directes depuis l'extérieur. Les recommandations de janvier 2007 pour la construction de WC est une base de travail, des propositions de matérialisation doivent être faites tenant compte de l'usage, de l'entretien et de la durabilité.

Tous les appareils sanitaires sont en inox. Les cuvettes "à la turque" sont abandonnées au profit d'un siège inox. Les urinoirs à rigoles avec écoulement d'eau sont remplacés par des urinoirs à sec.

Globalement toute la construction doit être robuste et résister aux actes de vandalisme les plus divers.

Coût :

L'opération de rénovation et construction des WC portuaires a fait l'objet d'un préavis (2007/44 du 13 septembre 2007) et un crédit de construction est d'ores et déjà ouvert. Le coût estimatif de l'ouvrage prévu sur la place de la Navigation est de CHF 400'000.- (HT, CFC 2+4). Les concurrents sont invités à trouver des solutions constructives et une matérialisation en relation avec le budget alloué.

3.4 Développement durable

Il y a lieu de tenir compte tout particulièrement du choix des matériaux, de la convivialité, de l'économie d'eau et du sentiment de sécurité de l'endroit.
